JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Variétés

Journal de la société statistique de Paris, tome 7 (1866), p. 202-212

<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1866__7__202_0>

© Société de statistique de Paris, 1866, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (http://www.numdam.org/conditions). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
http://www.numdam.org/

II.

VARIÉTÉS.

1re PARTIE. — DOCUMENTS FRANÇAIS.

1. *Les canaux en France.* (Extrait d'un discours au Corps législatif de M. de Franqueville, commissaire du gouvernement. — Discussion du budget de 1867.) — «... L'Angleterre avait terminé le réseau de ses canaux bien avant la France, quoiqu'elle eût commencé plus tard. En effet, en France, les premiers canaux ont été faits au dix-septième siècle; c'est le canal de Briare, c'est celui d'Orléans, celui du Midi. Mais on s'est arrêté après avoir exécuté ces précieux travaux, et ce n'est que vers la fin du siècle suivant que les provinces, les États et le gouvernement se sont préoccupés de la question de la navigation. En Angleterre, au contraire, ce n'est qu'au milieu du dix-huitième siècle, en 1759, qu'on a construit le premier canal, celui de Bridge-Water, et, dès le commencement du siècle actuel, le réseau des canaux anglais était presque terminé; de sorte que, lorsque les chemins de fer ont paru en Angleterre, il y avait une canalisation parfaitement convenable.

«Cependant la France, au contraire, ne faisait que commencer sa canalisation. Ainsi, en 1800, la France n'avait que 1,067 kilomètres de canaux, 1,271 en 1814, et 2,192 à la fin de 1830. Aujourd'hui nous en avons 5,000 kilomètres.

«C'est donc de 1830 à 1866 qu'on a achevé les canaux. Si on voulait prendre successivement les lignes de la Seine, de la Marne, de la Garonne, on verrait que, sur ces lignes principales, les canaux n'ont été terminés qu'après les chemins de fer parallèles. Il ne faut pas s'étonner que la navigation se soit trouvée ainsi en arrière sur les chemins de fer, car le gouvernement ne faisait que céder aux justes impatiences du pays en se préoccupant vivement de la création des voies ferrées. Mais aussitôt que les premiers chemins de fer ont été livrés à l'exploitation, il a donné toute son attention à l'achèvement et à l'amélioration des voies navigables.

«Les dépenses pour les voies navigables ont monté à 970 millions, dont 640 millions pour les canaux et 330 pour les rivières; mais ce chiffre comprend 75 millions applicables à des travaux qui avaient été exécutés avant la révolution et qui, par conséquent, n'ont pas toujours pu être utilisés. Diverses compagnies qui ont obtenu la concession d'un certain nombre de canaux, ont dépensé, en outre, 175 millions. C'est donc un total de 1 milliard 145 millions de dépenses faites en France pour la navigation. Ces chiffres font ressortir à 165,000 fr. le kilomètre de canal, dépense qui paraîtra modérée, si l'on considère que les chemins de fer coûteront en moyenne 440,000 fr. par kilomètre.

«Ces dépenses se sont échelonnées suivant des proportions différentes, dans les diverses périodes comprises entre 1800 et 1865. On a dû y comprendre le montant des travaux exécutés sur les rivières, parce que les canaux et les rivières sont absolument indivisibles et forment, par leur réunion, le réseau de la navigation intérieure.

«De 1848 à 1865, il a été dépensé 87 millions pour les canaux et 106 millions pour l'amélioration de 7,000 kilomètres de nos voies navigables. Le gouvernement n'a donc pas négligé cette partie de sa tâche et, au contraire, après avoir exécuté ou amélioré les canaux, il devait songer à la question de la tarification. Cette question a vivement préoccupé le gouvernement et les chambres en 1845, 1847 et 1851.

C'est dans ces deux dernières années qu'était né un projet, bien oublié aujourd'hui et qui cependant avait, à cette époque, fixé à juste titre l'attention publique: l'affermage des canaux. On demandait que le gouvernement se dessaisît des canaux, qu'il les affermât à des compagnies chargées de les exploiter comme les chemins de fer. Le gouvernement a pensé qu'il y aurait là un monopole dangereux entre les mains des compagnies et il a résisté à cette tendance. C'était de la sagesse et nous en recueillons aujourd'hui les fruits. — En 1852, le gouvernement ayant jugé qu'il devait conserver les canaux entre ses mains, on s'occupa du rachat des actions de jouissance des anciens canaux de 1821 et de 1822. Ces canaux étaient placés dans cette condition fâcheuse, que les prêteurs qui avaient donné des fonds pour l'exécution de ces travaux avaient droit, outre le remboursement, à un partage des bénéfices provenant de l'exploitation et, par conséquent, devaient intervenir dans la fixation des tarifs. Le gouvernement a fait cesser cette situation par divers rachats successifs. Les premiers ont eu lieu en 1852; à cette époque, on s'est borné à racheter les canaux du Rhône au Rhin, de Bourgogne, de Bretagne, latéral à la Loire, du Nivernais et du Berry. — Plus tard, en 1860, après le traité de commerce, on reconnut la nécessité de continuer dans la même voie; c'est alors qu'ont été rachetées les actions de jouissance des canaux d'Arles à Bouc, de l'Oise, de la Somme, des Ardennes. Il en a été de même des canaux de la Sensée, d'Aire à la Bassée, l'écluse d'Irvuy. Enfin les canaux de Roanne à Digoin, de Briare, d'Orléans et du Loing ont également été l'objet de rachats. Les dépenses faites pour ces diverses opérations se sont élevées à 79,168,000 fr. et la longueur totale des canaux qui sont ainsi rentrés définitivement dans les mains de l'État, est de 2,554 kilomètres.

Ainsi, outre les sommes consacrées à l'amélioration des voies navigables, 79 millions ont été affectés au rachat des actions de jouissance et au rachat de certains canaux concédés à perpétuité ou à temps. L'administration a acquis ainsi la faculté d'abaisser les tarifs.

Je ferai maintenant ressortir ce qui a déjà été réalisé pour l'abaissement des tarifs des voies navigables. En 1840, lorsque le canal de Saint-Quentin, qui forme la clef de toute la navigation du nord, est rentré dans les mains de l'État par l'expiration de sa concession, il y a eu une première réduction de tarifs. Seconde réduction en 1860, plus importante encore. La dernière a été opérée en 1862.

Pour apprécier d'une manière saisissante les résultats de ces réductions, il suffit de faire un calcul bien simple: c'est d'appliquer successivement au tonnage actuel des rivières et des canaux, appartenant à l'État, les tarifs antérieurs à 1849, ceux de 1859 et les tarifs actuels. Voici ce qui résulte de ces calculs: En appliquant à tous les canaux et rivières les tarifs actuels, on a un produit annuel de 4,975,000 fr. Si on applique les droits qui auraient été perçus d'après les tarifs de 1859, on trouve 12,327,000 fr., d'où résulte une différence de 7 millions par an. Si, enfin, nous nous reportons aux tarifs antérieurs à 1849, on trouve 20,655,000 fr., soit une différence de 15,600,000 fr. par an sur les tarifs actuels.

(*Moniteur* du 24 juin 1866.)

2. *Amortissement des obligations des chemins de fer français.* — On a dit: « Les compagnies prétendent qu'elles n'ont qu'une dette de 4 milliards et demi en chiffres ronds; mais elles supposent que leurs obligations ne représentent que 290 ou 300 fr., tandis qu'en fait ces obligations sont remboursées à 500 fr.; dès lors il faut

ajouter cette bonification de 200 fr. au montant de la dette actuelle, qui se trouve ainsi augmentée de 3 milliards 337 millions et la dette définitive sera 12 milliards 343 millions au lieu de 7 milliards environ. »

S'il en était ainsi, la situation serait très-grave; mais c'est une erreur de calcul palpable. C'est comme si l'on disait qu'une somme de 1,000 fr., payable dans un délai qui varie de 1 an à 99 ans, vaut aujourd'hui 1,000 fr.

On a dit encore : « ...Mais les compagnies n'amortissent pas comme elles devraient le faire; elles font aujourd'hui un amortissement infinitésimal, et il arrivera un moment où elles seront surchargées, de manière à ne plus pouvoir payer leurs dettes. »

Si cette observation était fondée, elle serait de nature à jeter de vives inquiétudes parmi les porteurs d'obligations.

Pour répondre à ces observations, il faut rappeler comment s'opère un amortissement :

Par un calcul très-simple, et qu'on trouve d'ailleurs tout fait dans les tables de Violeine sur l'intérêt de l'argent, ouvrage très-utile, on obtient le chiffre de l'annuité nécessaire pour amortir un capital donné dans un nombre d'années déterminé. On trouve, par exemple, qu'au taux de 3 p. 100, qui est le taux adopté par les compagnies de chemins de fer, il faut 17 c. par an pour amortir 100 fr. en 99 ans.

Ceci posé, nous supposons qu'on émet 100,000 obligations. Le service de ces obligations exige, chaque année, d'abord 15 fr. par obligation pour l'intérêt à 3 p. 100 sur le capital nominal et en second lieu 85 c. pour l'amortissement ; c'est-à-dire en totalité 15 fr. 85 c. par obligation et, pour 100,000 obligations, 1,585,000 fr. La première année, 1,500,000 fr. sont appliqués au payement des intérêts à raison de 15 par obligation et 85,000 fr. sont employés au remboursement de 170 obligations au prix de 500 fr. l'une. L'année suivante, en consacrant toujours la même somme de 1,585,000 fr. au payement des intérêts et de l'amortissement, on rachète d'abord 170 titres, comme la première année; mais, en outre, les intérêts des 170 titres précédemment rachetés, lesquels représentent, à raison de 15 fr. par obligation, une somme de 2,550 fr., permettent d'amortir 5 nouvelles obligations. Les années suivantes, le nombre des titres rachetés augmente progressivement par le même procédé et on arrive, au bout de 99 ans, à avoir remboursé la totalité des 100,000 obligations.

Par conséquent, il n'y a pas d'amortissement infinitésimal, ni d'amortissement exagéré; c'est toujours la même annuité depuis le commencement jusqu'à la fin de la concession. Mais à mesure qu'on avance, l'amortissement faisant, en quelque sorte, la boule de neige, il en résulte que la quantité des actions amorties est plus considérable dans les dernières années que dans les premières.

Voici un type d'obligations à l'aide duquel on peut donner une idée de la manière dont progresse l'amortissement.

Il s'agit d'une émission de 600,000 obligations. De ces 600,000 obligations, on en amortit la première année 1,020; c'est bien 6 fois les 170 obligations sur 100,000; à la vingt-cinquième année, on en amortit 2,072; au bout de 25 nouvelles années, on en amortit 9,084; enfin, la dernière année, l'amortissement est de 18,466. C'est une courbe ascendante qui commence à 1,000 et finit à 18,500 environ.

Et maintenant quelle est, pour l'ensemble de ces obligations, l'époque moyenne de leur remboursement ? — Le calcul est facile ; il montre que cette époque correspond à 71 ans et 2 mois à partir de l'origine de l'amortissement.

Donc 200 fr. donnés comme prime valent, en moyenne, aujourd'hui ce que vaut une somme de 200 fr. payable dans 71 ans et 2 mois. Eh bien, que vaut une somme de 200 fr. payable dans 71 ans? Si on consulte une table spéciale, préparée pour les calculs de cette nature, et qui donne la valeur actuelle d'une somme quelconque payable dans un nombre déterminé d'années, on trouve que 1,000 fr., payables dans 71 ans, valent aujourd'hui 31 fr. 30 c. Une somme de 200 fr. représentant le 5e de 1,000 fr., sa valeur est le 5e de 31 fr. 30 c., soit 6 fr. 30 c. environ. Or 6 fr. 30 c. pour chaque obligation, c'est, pour 15 millions d'obligations représentant un capital de 4 milliards 500 millions, un excédant de 95 millions, et non plus de 3 milliards, comme on l'a prétendu.

Si l'on veut une vérification de chiffres, la voici: nous avons dit que c'est 17 c. par an que coûte l'amortissement de 100 fr. en 99 ans au taux de 3 p. 100; par conséquent, pour 200 fr. de prime par obligation, l'augmentation de l'amortissement est de 34 c. ou 1/3 de franc. Par conséquent, pour 15 millions d'obligations, les compagnies ont à payer en sus un peu plus de 5 millions, qui représentent très-approximativement l'intérêt et l'amortissement des 95 millions d'excédant dont il vient d'être question. On arrive ainsi de deux manières au même résultat, c'est-à-dire que l'annuité à payer par les compagnies, qui est de 237,750,000 fr. pour 4,500,000 fr., ne se trouve augmentée que de 5 millions par an par le fait de la prime accordée aux obligations et qu'au moyen de cette annuité l'amortissement est assuré pour le temps de la concession. (Discussion du budget de 1866. — M. de Franqueville. *Moniteur* du 1er juillet 1866.)

3. *Le revenu mobilier et immobilier en France.* — ....La fortune mobilière, celle du moins qui peut être frappée par l'impôt, balance à peu près la fortune immobilière et ne va guère au delà. En 1849, M. Passy, qui parlait avec la compétence d'un ancien ministre des finances, M. Passy évaluait le revenu total de la France, sans distinction entre le revenu mobilier et immobilier, à environ 6 milliards. Or, à la même époque, le revenu territorial vrai était évalué à 2 milliards 644 millions, un peu moins de la moitié du revenu total. — Mais, dans le revenu mobilier figurait le revenu annuel de la dette consolidée et des emprunts départementaux et communaux qui, personne ne soutient le contraire en France, ne peuvent être imposés sans une sorte de banqueroute partielle, sans une atteinte profonde au crédit public.

Ainsi, en 1849, le revenu immobilier et le revenu mobilier imposable se balançaient à peu de chose près. Depuis cette époque, le revenu de la France s'est beaucoup accru; il est difficile cependant de supposer qu'il s'est accru de plus d'un tiers, et qu'il dépasse 8 milliards. Or, sur ces 8 milliards, le revenu immobilier figure pour 3 milliards 500 millions; le revenu mobilier équivaudrait donc à 4 milliards 500 millions. Mais le revenu qui provient de la dette consolidée et des emprunts départementaux et communaux étant égal à 1 milliard 100 millions, il en résulte que, défalcation faite de cette portion du revenu mobilier qui n'est pas imposable, le revenu mobilier imposable et le revenu foncier se balancent, soit 3 milliards 500 millions du côté du revenu immobilier, et 3 milliards 400 millions du côté du revenu mobilier.

Nous allons voir maintenant que nos lois d'impôts sont équitablement appliquées, en ce sens que la fortune mobilière supporte proportionnellement les mêmes charges que la fortune immobilière et que l'impôt ne compte point chez nous de privilégiés. Il était bon de rappeler ces faits qui sont beaucoup trop ignorés.

En 1790, la contribution foncière avait été fixée à 240 millions. Un peu plus tard, on y avait ajouté 5 sols additionnels par livre produisant 60 millions; le total était donc de 300 millions. — De 1790 à 1821, il y a eu neuf dégrèvements successifs de l'impôt foncier, et la valeur totale de ces neuf réductions a été de 85 millions. — En 1851, nouvelle réduction sur la contribution foncière; elle a été de 27 millions. Il en résulte que, de 1790 à 1851, l'impôt foncier a été réduit en totalité de 112 millions.

Il est vrai que la loi du 17 août 1835, en faisant varier le contingent en raison des accroissements et des pertes de la matière imposable, a amené une augmentation notable du produit de l'impôt, et a porté, en 1863, dernière année dont les comptes soient complétement apurés, le principal de la contribution foncière à 167,110,059 fr. De plus, les départements et les communes ont été autorisés à ajouter, pour leurs besoins propres, au principal de la contribution foncière, un nombre de centimes assez considérable. Mais, en définitive, toute compensation faite, d'une part, des augmentations résultant de la loi de 1835 et des centimes additionnels départementaux et communaux, et, de l'autre, des dégrèvements successivement opérés, l'impôt foncier en 1863 ne s'est élevé en tout qu'à 296,968,667 fr. — De telle sorte que, après 75 années, l'impôt foncier se trouve être de 3 à 4 millions inférieur à ce qu'il était en 1790.

Et cependant, le revenu immobilier s'est augmenté de 191 p. 100; il était de 1 milliard 200 millions en 1790; il est à l'heure qu'il est de 3 milliards 500 millions. En d'autres termes, depuis 1790, le revenu foncier a triplé et l'impôt qu'il supporte est resté le même. Peut-on dire que le sol soit une victime, que le revenu immobilier soit sacrifié à l'avantage, au bénéfice de la fortune mobilière?

En 75 années, le produit des patentes s'est accru de 340 p. 100, l'imposition mobilière de 85 p. 100, l'impôt des portes et fenêtres, qui atteint le locataire, de 104 p. 100, et l'on ne mentionne pas toutes les impositions portant sur les valeurs mobilières, sur les produits mobiliers, qui n'existaient pas en 1790 et qui ont été successivement créés depuis.

(M. Cornudet, commissaire du gouvernement à l'occasion d'un rapport de pétitions au Sénat. — *Moniteur* du 6 juin 1866.)

4. *De l'impôt sur la propriété foncière et mobilière en France.* — La contribution foncière, qui est le seul impôt direct que supporte le revenu immobilier, n'a produit en 1863 (tant en principal qu'en centimes additionnels au profit des départements et des communes) que 296,958,667 fr. Ce chiffre est celui du dernier compte définitif publié.

Il est vrai que les droits d'enregistrement pèsent aussi sur la propriété foncière, mais non pas sur le revenu de la propriété foncière, ce qui est fort différent. Eh bien, en ajoutant même à la contribution foncière la portion des droits d'enregistrement qui atteignent la propriété immobilière, il faudrait ajouter au chiffre ci-dessus de 296,968,667 fr. celui de 156,656,403 fr.; ce qui ferait, pour la part de la propriété foncière dans la charge de l'impôt, un total de 453,625,070 fr.

Cherchons maintenant le chiffre des impôts pesant sur les revenus mobiliers.

Il est assez difficile de dégager complétement ce chiffre de l'ensemble de nos impôts, ainsi qu'on peut le faire pour ceux qui pèsent sur la propriété foncière. Cependant on peut considérer comme atteignant directement et exclusivement les capitaux mobiliers, les impôts suivants:

1° Les contributions des patentes	88,817,697f
2° Les droits d'enregistrement affectant les valeurs mobilières.	99,349,315
3° L'impôt du timbre proportionnel applicable aux effets de commerce, actions, etc.	16,759,371
4° L'impôt du dixième sur les transports	30,781,589
Total	235,707,972

Si l'on ajoute à cette somme la part afférente aux facultés mobilières des contribuables, soit dans les produits de la contribution des portes et fenêtres, de la contribution personnelle-mobilière et des taxes diverses de consommation (douanes et contributions indirectes), soit dans les droits de timbres de dimension, de certains monopoles, comme les postes, les tabacs, la poudre à feu, les cartes à jouer, etc., il devient évident que la propriété mobilière acquitte une part d'impôt qui n'est pas sensiblement inférieure à celle de la propriété foncière.

(M. le comte de Béarn. Rapport de pétitions. — *Moniteur* du 6 juin 1866.)

5. *Emploi du fer et de la fonte dans les constructions de la ville de Paris.* — Depuis quelques années, à Paris, comme dans les autres grandes villes, le fer et la fonte ont remplacé le bois dans les constructions. Cette substitution progressive, sur le mérite de laquelle l'expérience n'a pas, d'ailleurs, encore prononcé, est confirmée par le mouvement d'entrée de ces métaux à Paris.

Années.	Fonte.	Fer.	Total.
—	Tonnes.	Tonnes.	Tonnes.
1848	»	»	5,763
1854	8,065	3,706	11,771
1855	8,353	4,197	12,550
1856	11,079	7,944	19,023
1857	10,835	7,662	18,497
1858	9,271	7,380	16,651
1859	9,995	9,105	19,100
1860	18,154	12,289	30,443
1861	25,087	15,775	40,862
1862	25,335	16,325	41,660

Ainsi, tandis qu'en 1848 il n'entrait à Paris que 5,763 tonnes de fer et de fonte, cette ville en a reçu 41,660 tonnes en 1862. — On emploie donc actuellement 7 fois plus de métaux dans les constructions. L. Millot.

6. *Associations mutuelles sur la vie en France.* — Le tableau ci-après, emprunté au *Journal de l'assureur et de l'assuré,* fait connaître la situation officielle générale des établissements d'assurances mutuelles sur la vie (tontines), depuis la date des ordonnances d'autorisation jusqu'au 31 décembre 1864.

Noms des compagnies.	Cautionnements.	Nombre des polices.	Montant des souscriptions.	Sommes encaissées.	Rentes acquises.
La Caisse paternelle	31,000f de rente.	97,811	174,586,427f 12c	120,267,146f 30c	5,579,928
La Nationale	Capital de garant.	21,707	54,330,854 84	53,914,568 14	2,346,601
Le Conservateur	5,000f de rente.	114,683	135,357,697 88	20,753,443 62	923,801
Le Phénix	5,000 —	6,167	18,874,745 46	11,577,081 05	507,081
La Caisse des écoles et des familles.	11,000 —	50,451	44,792,766 68	30,257,342 20	1,350,853
La Concorde	5,000 —	23,607	23,827,489 64	13,393,189 63	606,880
La Providence des enfants	8,000 —	25,499	23,594,847 31	24,018,110 76	1,040,991
La Minerve (liquidée)	7,000 —	51,797	29,550,447 04	8,891,629 32	387,587
L'Équitable (*idem*)	15,000 —	64,439	61,269,714 19	17,299,582 »	825,395
La Prévoyance (*idem*)	17,000 —	61,474	60,211,033 57	18,501,015 61	857,849
L'Économie (*idem*)	8,000 —	36,787	32,398,927 98	8,218,992 43	355,804
L'Européenne (*idem*)	5,000 —	4,909	4,605,061 18	1,370,346 49	63,882
L'Urbaine (*idem*)	5,000 —	2,692	3,632,922 14	1,020,170 82	51,666
La Providence (*idem*)	5,000 —	1,986	3,233,094 25	670,056 67	33,855
La France (*idem*)	5,000 —	1,320	1,271,948 90	257,110 82	13,540
Le Soleil (*idem*)	5,000 —	928	791,770 »	108,301 99	4,546
L'Aigle (*idem*)	5,000 —	341	320,280 69	41,529 48	1,622
La Mélusine (*idem*)	5,000 —	283	231,327 »	55,435 51	2,715
Totaux		566,881	673,881,355 87	330,615,052 84	14,954,596

Ce tableau a été formé d'après les situations que chacun des établissements d'assurances mutuelles sur la vie est tenu, aux termes de la loi, de déposer, à la fin de chaque exercice semestriel, au ministère du commerce, au greffe du tribunal de commerce, à la préfecture de la Seine et à la préfecture de police. Les documents qu'il contient présentent donc toutes les garanties désirables d'exactitude et d'authenticité.

Sur les 18 sociétés qui y figurent, 11 n'existent plus, elles sont liquidées. Sur les 7 autres, 3 (la Caisse des écoles, la Providence des enfants et la Concorde) sont en voie de liquidation; elles continuent de recevoir les versements afférents aux anciennes souscriptions, mais elles n'ouvrent plus de nouvelles séries d'associations, en sorte qu'il ne reste plus que 4 établissements de ce genre fonctionnant activement.

Voici comment se répartit le total des sommes encaissées par les diverses compagnies pendant l'année 1864 :

	Sommes encaissées.
Caisse paternelle	6,531,605f
Conservateur	3,288,538
Nationale	926,392
Phénix	1,354,726
Caisse des écoles	111,026
Providence des enfants	190,621
Total	12,402,908

On sait que, aux termes de l'ordonnance royale du 12 juin 1842, une commission spéciale, dont les membres sont choisis et nommés par le ministre du commerce et de l'agriculture, est chargée de la surveillance des établissements tontiniers, de tenir la main à l'exécution des obligations statutaires, de veiller à la conversion en rentes sur l'État des fonds encaissés, d'examiner les états de répartition, etc. Les membres de cette commission se partagent entre eux chaque année la surveillance des établissements.

2e PARTIE. — DOCUMENTS ÉTRANGERS.

1. *Valeur moyenne annuelle* (en millions de francs) *du commerce belge de 1849 à 1864.*

		De 1849 à 1853.	De 1854 à 1858.	De 1859 à 1863.	1864.	Différences p. 100. De la 1re à la 2e période.	De la 2e à la 3e période.	De la 3e à la 4e période.	De la 4e à 1864.
Importations	Commerce général.	469.8	808.6	974.8	1,259.4	+ 72	+ 107	+ 21	+ 29
	Commerce spécial.	242.4	407.7	545 2	688.9	+ 68	+ 125	+ 34	+ 26
Exportations	Commerce général.	449.4	779.3	902.1	1,173.3	+ 73	+ 101	+ 16	+ 30
	Commerce spécial.	222.7	379.7	474.6	596.9	+ 70	+ 113	+ 25	+ 26
Importations et exportations réunies.	Commerce général.	919.2	1,587.3	1,876.9	2,432.7	+ 72	+ 104	+ 18	+ 30
	Commerce spécial.	465.1	787.4	1,020.5	1,285.8	+ 61	+ 119	+ 31	+ 20

2. *Pêche du hareng et de la morue en Angleterre.* — Il résulte du rapport publié en 1865 par le bureau des pêcheries britanniques sur les résultats de la pêche de 1864, le long des côtes de l'Écosse, que les produits ont été fort inférieurs à ceux de 1863. La cause en est surtout attribuée au mauvais temps. On a recueilli, savoir : 643,650 barils de harengs salés[1]; — 217,392 barils de harengs marqués de la garantie officielle; — 364,507 barils de harengs exportés; — 107,758 quintaux de morue et de lingue[2], plus 7,962 barils de morue et de lingue salées en saumure, et 46,461 quintaux séchés et salés pour l'exportation.

13,331 bateaux, montés par 43,484 pêcheurs, ont été employés à cette pêche. La valeur des bateaux, filets et lignes se montait à 872,655 liv. st. (près de 22 mil-

1. Le baril de hareng = 121.13 litres.

2. Le quintal = 51 kilogrammes en nombre rond.

lions de francs). C'est une augmentation de 140 bateaux, 126 pêcheurs et 36,000 liv. st. sur les chiffres de 1863.

Dans la partie supérieure du golfe d'Édimbourg, où la pêche du hareng se fait simultanément avec celle de l'éperlan, cette dernière a été si abondante que le prix du baril d'éperlan est tombé à 1 schelling (1 fr. 25 c.), et que, dans les environs de Leith, on en a débarqué 20,000 barils.

Le continent est aujourd'hui le seul débouché sur lequel les pêcheries britanniques puissent compter pour les harengs salés, car les colonies anglaises des Indes occidentales n'en consomment presque plus depuis que l'esclavage y est aboli. Dans le golfe de Saint-Laurent, les harengs se sont montrés en si grande abondance depuis quelque temps qu'on les y a vendus 3 pence (32 c.) le cent, et qu'ils ne tarderont pas à en être exportés à l'état de salaison pour l'Angleterre.

Il faut, d'ailleurs, distinguer entre le marché pour les harengs frais et celui pour les harengs salés. Le premier prend une extension rapide en Angleterre, par suite du mouvement des chemins de fer et de l'accroissement de la population. Mais cette extension réagit en sens contraire sur la consommation des harengs salés, car beaucoup de familles, qui ne pouvaient autrefois acheter que du poisson sec, s'en procurent maintenant du frais. Aussi les Anglais comptent-ils sur des dégrèvements de tarifs de l'Allemagne et sur l'achèvement des voies ferrées de l'Europe centrale pour accroître l'exportation des produits conservés de la pêche britannique. Ils aspirent surtout à approvisionner les marchés de l'Italie, de la Hongrie et de la Pologne, où le goût des populations et les prescriptions de la religion appellent ce genre de produits. (*Moniteur* du 4 mai 1866.)

3. *Valeur des biens ecclésiastiques dans le royaume d'Italie.* — D'après les documents distribués aux chambres, le 20 février 1866, à l'appui du projet de loi concernant la dévolution à l'État des biens ecclésiastiques, la masse totale du revenu de ces biens s'élèverait à 67,444,656 fr. 91 c., qui se répartissent ainsi:

Corporations religieuses qui doivent être supprimées	9,528,126f 81c
Corporations religieuses vouées à l'instruction et aux services de santé	1,507,448 29
Menses épiscopales	5,538,372 28
Séminaires	3,225,001 60
Chapitres et églises rentées (*ricettizie*)	8,558,780 55
Paroisses	14,563,688 56
Vice-paroisses	3,588,297 09
Fabriques et églises paroissiales	11,939,661 85
Caisses ecclésiastiques de Turin et de Naples	2,470,840 19
Revenus divers	6,524,439 69
Total	67,444,656 91

3e PARTIE. — DOCUMENTS COMMUNS A PLUSIEURS PAYS.

La science en 1765 et 1865. — «....En 1765, l'emploi des forces de la nature se réduisait à celui du moteur animé, aux moulins à vent et à eau.

«La chaleur n'avait pas été convertie en puissance mécanique universelle; la machine à vapeur n'existait pas.

«Le soleil marquait par ses retours les heures de la vie de l'homme, mais Niepce et Daguerre n'avaient pas asservi sa lumière à devenir l'instrument rapide et docile de l'art; la photographie n'était pas soupçonnée.

«L'électricité, simple jouet alors, n'avait donné à l'homme ni la pile de Volta qui dissocie les composés les plus rebelles, ni la galvanoplastie qui moule les métaux

sans le secours du feu, ni les phares brillants du cap de la Hève, ni la télégraphie électrique, l'une des merveilles du monde moderne, due au génie d'Ampère, ni l'appareil formidable de Ruhmkorff, rival de la foudre et juste objet de la récompense la plus haute.

« La science de la chimie n'existait pas. Lavoisier n'avait pas immortalisé son nom par ces découvertes qui éclairent les rapports réciproques des matières dont la surface du globe est formée, des mêmes clartés que Newton avait répandues sur les rapports réciproques des astres qui peuplent les cieux.

« L'air, l'eau, les terres n'avaient pas été décomposés; la nature des métaux et celle du charbon étaient méconnues; les acides, les alcalis, les sels, instruments de tant d'industries, n'offraient que d'obscurs problèmes; la cause de la combustion était ignorée; l'existence des gaz, distincts de l'air atmosphérique, n'était pas constatée; les principes des plantes et des animaux n'étaient pas définis; leur respiration était un mystère, leur nutrition une énigme; l'agriculture une pratique aveugle et dévastatrice, qui, ruinant tour à tour les diverses contrées du globe, n'avait permis à aucune civilisation de se fixer en permanence sur aucune d'elles.

« Ces mouvements, ces échanges, ces transformations qui agitent la matière à la surface du globe et qui en métamorphosent sans cesse l'aspect, selon les lieux et les saisons, n'avaient aucun sens pour nos ancêtres.

« Ce circuit toujours en action, qui nourrit les plantes aux dépens de la terre, les animaux aux dépens des plantes, et qui restitue sans cesse à la terre par la dépouille des animaux ce qu'elle a perdu, ces harmonies de la nature que nos fermiers eux-mêmes connaissent maintenant et apprécient, il y a cent ans, les plus grands génies ne les soupçonnaient pas.

« La géologie n'avait inspiré que des romans; l'écorce du globe n'avait pas été explorée; l'histoire de sa formation n'avait pas été écrite encore de ces mains sûres qui, dans la description des environs de Paris, ont fait voir, dans les restes fossiles qu'un terrain contient, le signe infaillible de sa nature, qui, dans l'histoire des soulèvements de la surface du globe, ont révélé l'âge relatif des chaînes de montagnes et retrouvé l'état civil des Alpes, des Pyrénées et de leurs rivales.

« Des milliers de plantes avaient été récoltées et nommées, mais Jussieu ne les avait pas encore classées en familles naturelles; Cuvier n'avait pas appliqué les mêmes lois au règne animal. On ne pouvait donc pas embrasser d'un regard sûr l'ensemble de la nature, depuis ces lichens éphémères qui, au sommet des Alpes et aux confins du pôle, marquent les dernières palpitations de la vie, jusqu'à ces géants des forêts tropicales dont l'existence remonte au delà des temps historiques; depuis ces productions microscopiques équivoques, dernier argument des partisans de la génération spontanée, jusqu'à l'homme, image de Dieu.

« On ne pouvait pas, guidé par Cuvier, par Brongniart, remontant d'âge en âge, reconstituer dans leur structure, leur aspect et leurs habitudes même, les animaux et les plantes qui ont précédé l'apparition de l'homme sur la terre et qui nous ramènent, d'époque en époque, jusqu'au moment où la vie s'y manifestait pour la première fois.

« Ces jouissances, que l'antiquité n'avait point soupçonnées, que les plus grands philosophes des temps modernes ignoraient, des œuvres populaires, des collections publiques, les leçons de vos maîtres vous les rendent familières. A côté de ces distractions qui ornent l'intelligence, elles vous ouvrent la source de ces contemplations

qui élèvent l'âme en lui révélant à la fois, dans toute leur splendeur, les beautés de la nature et, dans toute sa puissance, le génie de l'homme qui parvient à les pénétrer.

« S'agit-il des arts, quels progrès n'ont-ils pas accomplis en un siècle? l'industrie des transports que la navigation à la vapeur et les voies de fer ont transformée, ces étoffes de coton, de lin, de chanvre, de laine, de soie, ces papiers, qu'une foule de machines, tous les jours plus fécondes, fabriquent avec économie ou décorent avec recherche; ces glaces, ces verres, ces cristaux, ces poteries, ces porcelaines, réservés jadis aux palais, répandus aujourd'hui dans les chaumières; ces mortiers et ces ciments hydrauliques, naturels ou artificiels, employés avec tant de succès à la fondation des édifices, à la construction des quais, des canaux, des aqueducs, des égouts et des ouvrages à la mer; ces machines industrieuses se substituant partout à la main de l'homme, pour les opérations les plus délicates et les plus complexes, comme l'impression des livres, la fabrication des souliers, la couture des étoffes; ces machines-outils, engins formidables créés pour l'élaboration des métaux, et qui semblent mettre les géants de la fable au service des ateliers modernes; ce sucre et cet alcool de betteraves qui bravent, dans la consommation, le sucre de la canne et l'alcool de la vigne; cet éclairage au gaz, cette bougie stéarique, qui ont supplanté l'huile et la cire, et qui ont contribué d'une manière si puissante à la sécurité de nos rues, à l'éclat de nos réunions, aux agréments de la vie domestique; toutes ces inventions, tous ces perfectionnements, et combien d'autres encore non moins dignes de souvenir, ont tellement modifié, depuis un siècle, nos habitudes, nos goûts, nos demeures, qu'il faut compter par milliards, chaque année, le prix du travail créé par elles et réparti parmi les ouvriers de l'industrie, la somme des jouissances qu'elles répandent sur tous les citoyens du pays.

« S'il était permis, d'un coup de baguette, de faire revivre devant vous la France et Paris tels qu'ils étaient il y a un siècle, vous seriez surpris de reconnaître combien peu sont demeurés intacts parmi les éléments d'une civilisation qui semblait si avancée alors. Les 30,000 becs de gaz, équivalant à 300,000 bougies, qui éclairent Paris et qui remplacent les 6,600 lanternes à chandelle dont la munificence de M. de Sartines le gratifiait en 1765, donnent une image sensible des changements survenus.

« En ce temps si près de nous, le souverain, la souveraine, qui, inspirés par leur courage et par leur charité, auraient voulu, au milieu d'une épidémie, porter aux malades des paroles de consolation et d'espérance, au lieu de les trouver réunis dans des salles spéciales, saines, ventilées, décentes, reposant avec calme dans des lits isolés, entourés de tous les soins, les auraient vus, ne l'oublions jamais, confondus six par lit, au milieu de toutes les misères et de toutes les terreurs, recevant et rendant la contagion par tous les pores, abandonnés, pêle-mêle, morts, mourants, convalescents, fiévreux, blessés, opérés, dans une horrible promiscuité.

« Je ne veux pas émouvoir l'Académie, disait, en 1786, son illustre et malheureux rapporteur Bailly, et néanmoins à chaque ligne de son procès-verbal de l'état de l'Hôtel-Dieu, dressé par l'ordre du roi, le cœur se soulève d'angoisse, et l'on se sent soulagé de vivre à une époque vraiment chrétienne, où le respect de la dignité humaine entoure le lit de douleur du pauvre et protége sa cendre après sa mort.

« S'il nous était donné de revenir ici dans cent ans et d'entendre le président du conseil municipal d'alors comparer son époque à la nôtre, aurions-nous, à notre tour, à reconnaître nos défaillances et à exprimer notre étonnement? Je le crois; car s'il ne peut entrer dans nos espérances de voir disparaître de ce monde les

passions, les maladies, la vieillesse et la misère, il me déplairait de penser que nous avons joui du progrès dans sa dernière expression, et que la France fût menacée de reculer ou même de s'arrêter dans la voie du bien.

« Mais comment admettre que nous ayons atteint le dernier terme de la perfection dans l'organisation matérielle de la vie, lorsque la pensée n'a pris possession de la matière que depuis quelques années à peine? Car, si l'humanité a connu de bonne heure les grandes lois qui régissent le monde moral et qui gouvernent les âmes, d'hier seulement, l'homme est assuré que la matière est éternelle; qu'elle peut changer de place et d'apparence, jamais de poids; que la force est éternelle; qu'elle peut s'appeler lumière, électricité, chaleur, action mécanique, changer d'aspect, jamais de puissance; qu'il suffit, enfin, de peser et de mesurer les conditions de tout phénomène matériel, du mouvement de toute manifestation de force, pour en asseoir l'explication sur une base certaine.

« Voilà ce qu'ont inventé nos pères, nos contemporains, ce qui distingue la philosophie moderne de toutes les anciennes philosophies. Voilà comment, en moins d'un siècle, par les efforts de trois générations, distraites cependant par de grandes commotions politiques, par des guerres implacables, par le déploiement de toutes les passions, au moyen de l'expérience seule, aidée de raisonnements courts et sobres, l'humanité a conquis le droit de dire:

« La nature matérielle et les forces auxquelles elle obéit n'ont plus de secrets que je ne connaisse ou que je ne puisse connaître un jour;

« L'histoire de la terre n'a plus rien de mystérieux pour moi; j'assiste à ses premiers âges; je reconstitue les populations qu'elle a nourries; je sais la date précise des transformations de sa surface;

« Mon œil pénètre la profondeur de l'univers; j'assigne à chaque astre sa place et la courbe où il est tenu de se mouvoir;

« Je pèse le soleil et j'analyse les substances dont il est formé, comme si elles pouvaient passer à mon creuset, et je puis dire même de quels éléments chimiques se composent ces étoiles qui décorent la voûte céleste, celles même dont la lumière emploie des siècles à parvenir du foyer qui l'émet à l'observateur qui en opère la dissection sur la terre;

« Je joue avec les forces de la nature; je transforme la lumière en chaleur; la chaleur en lumière; l'électricité en magnétisme; le magnétisme en électricité; toutes ces formes de l'activité, en puissance mécanique;

« Je convertis les uns dans les autres tous les composés de la chimie; j'imite tous les procédés de la nature morte et la plupart de ceux de la nature vivante;

« Je rends, à volonté, la terre fertile ou stérile. Je lui donne ou lui enlève le pouvoir de nourrir les plantes qui lui sont confiées;

« La mécanique animale est un livre ouvert où, depuis l'œuf qui vient de recevoir la vie jusqu'à la mort de l'être auquel il a donné naissance, je lis sans obscurité le rôle du sang qui circule; celui du cœur qui bat et du poumon qui respire, celui des muscles qui obéissent, des nerfs qui portent les ordres et du cerveau qui commande; celui de l'estomac qui digère et du chyle qui rajeunit le sang épuisé; je plie à mon usage toutes les forces et tous les dons de la terre; je fais mieux encore, je me sers de forces dérivées qu'elle ignore peut-être et de substances complexes qu'elle n'a probablement jamais produites. » M. Dumas, sénateur.)

Le gérant, O. Berger-Levrault.